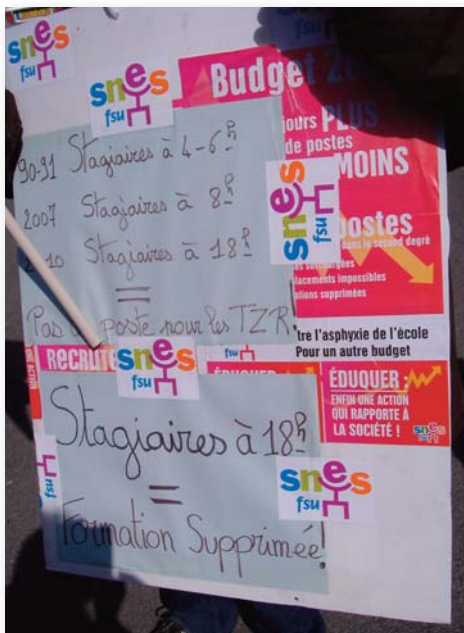


# Spécial stagiaires



Rassemblement du 7 avril devant le Rectorat - Rennes

**Quel dispositif pour l'année de stage ?**

**Comment réussir votre rentrée ?**

**Comment réussir votre année ?**



**Quels sont vos droits ?**

**Comment le SNES va-t-il vous aider ?**

Ce dossier a été réalisé par le secrétariat académique du SNES :  
Brigitte Brun, Michelle Carmes, Thérèse Jamet-Madec, Frédérique Lalys,  
Gwenaël Le Paih, Matthieu Mahéo, Vincent Plé.

Cher(e) collègue,

**Félicitations pour votre réussite au concours et bienvenue dans notre académie.**

C'est dans un tout autre contexte que nous aurions aimé vous accueillir en cette rentrée 2010 et à défaut de conditions acceptables d'entrée dans le métier pour l'immédiat, nous vous proposons d'agir avec nous pour changer la donne.

### **Le dispositif prévu à ce jour**

Après deux journées de présence devant le Recteur et les IPR (inspecteurs pédagogiques régionaux) les 30 et 31 août, vous serez sur le terrain dès la rentrée, affecté(e) sur un service de 18 heures si vous êtes certifié(e), de 15 heures si vous êtes agrégé(e) et de 35 heures si vous êtes CPE. Les périodes de formation ayant lieu en plus du service, ce dernier est réparti sur trois jours et demi.

Jusqu'à la Toussaint, le régime sera allégé puisque, suite à la mobilisation des collègues, le Rectorat a finalement prévu d'associer à chacun(e) d'entre vous, en plus du conseiller pédagogique, un TZR (collègue titulaire d'une zone de remplacement dont la mission est de remplacer les collègues absents dans les établissements) ou un contractuel. Ce dernier prendra en charge pour 8 semaines, de la rentrée à la première période de vacances, la moitié de vos classes et ponctuellement, celles du conseiller pédagogique, afin de permettre des temps de rencontre et d'échanges conseiller pédagogique/stagiaire.

Après la Toussaint, le TZR commencera ses remplacements dans sa zone et vous, vous assurerez votre service à temps plein. De plus, un jeudi sur deux, vous partirez en formation sur l'un des sites IUFM de l'académie (Brest, Vannes, Saint-Brieuc ou Rennes). Le Rectorat organisera en plus quatre séminaires de deux jours et demi dans l'année.

Vous pouvez mesurer l'écart avec l'année de stage dont ont bénéficié vos prédécesseurs : une année de formation professionnelle en IUFM avec 8 heures de service devant élèves et un tutorat dans l'établissement. Avec la réforme de la formation, le Recteur a décidé de vous affecter à temps complet avec période de formation en dehors du service. La formation sera pour l'essentiel basée sur un simple compagnonnage, pour le reste, elle consistera à essayer de vous « couler dans le moule » des réformes rejetées par la profession (socle commun et livret de compétences en collège, accompagnement personnalisé en lycée).

### **Pour une entrée dans le métier qui permette la réussite**

C'est la question de la charge de travail des stagiaires qui est posée avec le dispositif prévu ! Soumis à une telle pression, il vous sera difficile d'assumer préparation de cours, évaluations, gestion de classes, tenue de réunions institutionnelles, recul et réflexion sur votre pratique, intégration sereine dans votre milieu professionnel.

C'est la question aussi de la formation : il ne s'agit plus de former des enseignants concepteurs de leurs pratiques mais plutôt applicateurs de directives ministérielles et qui apprennent le métier par la seule imitation de leurs pairs.

Le SNES n'accepte pas cette réforme : il a bataillé toute l'année pour faire voler en éclat le nouveau cadre imposé aux collègues stagiaires. Il a impliqué la profession dans cette bataille et a obtenu quelques reculs du Rectorat. Mais nous sommes loin du compte et le SNES continue de revendiquer un service réduit pour les stagiaires (un tiers du service en responsabilité devant élèves) et une formation digne de ce nom (deux tiers du service en formation). Nous reprenons dès la prérentrée le chemin de l'action.

L'objectif de cette publication est de vous aider dans vos démarches de début d'année, de vous présenter l'état actuel de la réforme de la formation des maîtres dans notre académie, de vous inviter à participer aux stages de l'Observatoire spécialement conçus pour vous et à nous rejoindre dans l'action pour gagner enfin une entrée dans le métier qui vous permette de réussir.

*Pour le secrétariat académique du SNES, Frédérique Lalys*

Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré  
24, rue Marc Sangnier- 35200 Rennes Tél. : 02 99.84.37.00  
Fax : 02 99.36.93.64 ou : s3ren@sn.es.edu - [www.rennes.sn.es.edu](http://www.rennes.sn.es.edu)  
Directrice de la publication : Christelle Carnet  
Réalisation / PAO : Pamela Deline - Impression : GPO Thorigné  
Imprimé sur papier aux normes PEFC et FSC Développement durable  
CPPAP : 1110 S 05594

**Cette publication est financée  
par les adhérents du SNES.  
Les cotisations sont notre seule  
source de financement.**

## **Pour une autre entrée dans le métier : la profession doit continuer de se rassembler !**

Sarkozy et ses ministres en charge de l'Education nationale avaient promis une réforme de la formation des maîtres dont l'objectif annoncé était l'amélioration de la qualification des enseignants avec la reconnaissance de celle-ci par un master. Le chantier, engagé il y a deux ans, a été mené sans concertation réelle et sérieuse. Contraint de reculer d'un an après la mobilisation dans les universités, le gouvernement a publié les textes ministériels, au cours de l'année scolaire passée, mettant en évidence ses vrais objectifs : suppression de postes, réduction des moyens, casse des IUFM et aussi vision rétrograde de la formation et du métier des enseignants.

En supprimant l'année de stage à l'IUFM et en affectant les lauréats des concours en pleine responsabilité, le gouvernement économise 6 000 postes. Les nouveaux enseignants reçus aux concours 2010 ne sont pas encore dans le système master mais sont les premiers à en subir les conséquences.

Le SNES a condamné le dispositif gouvernemental, il a multiplié les interventions, informé les étudiants et les collègues. Il a participé, avec les autres organisations syndicales, à plusieurs journées d'actions nationales pour alerter les parents d'élèves et les élus de sa dangerosité.

Dès le mois de mars, il a appelé les personnels à refuser d'accepter d'être tuteur dans les conditions prévues et à le faire savoir.

Devant l'obstination et l'irresponsabilité du Ministère, il a déposé des recours au Conseil d'État.

**Le Recteur de Rennes a décidé de s'inscrire pleinement dans le dispositif gouvernemental en affectant les nouveaux enseignants à temps plein et en plaçant les formations en dehors du temps de service.**

Le SNES académique a pris de nombreuses initiatives pour tenter de sortir les futurs jeunes collègues d'une galère annoncée.

Nous avons alerté solennellement et régulièrement le Recteur et les IPR sur le sort qu'ils réservaient à ces derniers : une situation très difficile, voire intenable résultant d'un « atterrissage » dans les classes, sans expérience de terrain, sans possibilité de recul sur la pratique et avec une charge de travail très lourde. Nous avons dénoncé le fait aussi que ces collègues débutants étaient ceux qui auraient la charge de travail la plus lourde, devant cumuler service complet et temps de formation. Nous avons dénoncé la lourde régression du dispositif qui nie totalement l'activité de travail que constitue l'acte d'enseigner. Affecter ainsi les jeunes collègues, c'est attaquer le cœur de nos métiers, le dénaturer.

Parallèlement, en étudiant le budget de l'académie, **nous avons apporté la preuve que l'argent nécessaire pour financer une diminution de l'horaire hebdomadaire à hauteur de 6 heures est disponible** : refus du Recteur car cela reviendrait à recréer de l'emploi public, ce qui est évidemment contraire au dogme des suppressions d'emplois de fonctionnaires.

Face à ce refus et relayant la position nationale, nous avons appelé les collègues à refuser collectivement le dispositif et la responsabilité de conseiller pédagogique tuteur. Ces pétitions ont rassemblé plus de 2500 signatures et ont été remises au Recteur lors d'un rassemblement à Rennes au mois d'avril.

Toutes ces actions ont contraint le Recteur à revoir un peu le dispositif, en octroyant aux stagiaires, jusqu'à la Toussaint, une décharge à hauteur de la moitié de leurs classes, les autres classes étant octroyées à un TZR ou un contractuel.

Cependant, on est encore loin du compte. Si rien ne bouge d'ici la rentrée, nous appellerons les collègues à se mobiliser dans les établissements autour des stagiaires et nous ferons de cette question un des axes revendicatifs forts de la grève du 6 septembre.

### **Le refus d'être tuteur : un moyen pour obtenir de meilleures conditions de travail pour les stagiaires.**

Le SNES a appelé les collègues à refuser d'assurer la mission de conseiller pédagogique (CP) pour contraindre le rectorat à revoir son dispositif. Cette mobilisation a déjà permis d'améliorer le dispositif, mais les conditions d'accueil dans les établissements à la rentrée seront difficiles. Certains n'auront pas de CP, d'autres en auront un sur un autre établissement... Mais c'est précisément parce qu'ils sont très attachés aux conditions de travail des collègues débutants, que, malgré les pressions des inspecteurs et des chefs d'établissement, malgré les compensations financières, les tuteurs potentiels ont très largement refusé d'assurer cette fonction tant que les stagiaires ne bénéficient pas d'un allègement de service sous forme de décharge à l'année.



## Pour vous repérer au fil de l'année

1 <sup>er</sup> trimestre		2 <sup>ème</sup> trimestre	
Tâches pédagogiques	Démarches administratives	Tâches pédagogiques	Démarches administratives
<p>Réunion parents/profs : présentation de l'année, des équipes</p> <p>Conseil de classe de mi-trimestre</p> <p>Remplir les bulletins</p> <p>Conseil de classe</p> <p>Réunion parents/profs à l'issue des conseils de classe</p>	<p>Pré-rentrée : signer PV d'installation</p> <p><u>Novembre</u> : demande mutations inter-académique, le SNES organise des réunions d'info</p> <p>Dossier de reclassement pour les anciens non-titulaires (contractuels, vacataires, lecteurs, ASEN...)</p>	<p>Bulletins trimestriels</p> <p>Conseils de classes</p> <p>Au lycée, remplir les dossiers post-bac (APB)</p>	<p>Notation administrative</p> <p>Déclaration d'impôts</p> <p><u>Début mars</u></p> <p>Résultats de l'inter : vous êtes affecté(e) dans une académie</p> <p><u>Mi-mars</u> : voeux de l'intra académique</p>
<p><b>Sur la base du volontariat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement éducatif en collège (clubs, ateliers...)</li> <li>- Prof principal</li> <li>- Voyages, sorties scolaires</li> <li>- Participation au Conseil d'Administration</li> </ul>		<p><b>Ce que vous devez :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Heures supplémentaires</li> <li>- Etre professeur principal</li> <li>- Etre présent à l'ensemble des conseils (d'orientation) n'est pas lié à la titularisation</li> <li>- Membre du Conseil Pédagogique</li> <li>- Remplacements à l'inter</li> </ul>	

## Pour ne pas subir : connaître vos droits

### Vos droits syndicaux

Les stagiaires ont les mêmes droits syndicaux que les titulaires :

- **le droit de grève**
- les droits à autorisation d'absence et à congés pour **formation syndicale** (c'est à dire pour participer à un stage organisé par un syndicat représentatif, dans la limite de 12 jours ouvrables par an, en conservant rémunération et sans être contraints de récupérer les cours manqués).
- Ils peuvent participer aux heures mensuelles d'**information syndicale** organisées dans leur établissement. Ils sont électeurs et éligibles dans le conseil d'administration de leur établissement.

### Heures Supplémentaires (HSA - HSE)

Une seule HSA (Heure Supplémentaire Année) peut être imposée en plus du service. Dans notre académie, le Recteur s'est engagé à ne pas imposer d'HSA aux stagiaires. Attention, le calcul du service se fait en tenant compte de toutes les décharges. Par exemple, certaines responsabilités (labo de LV, de Techno, de SVT...) ouvrent droit à une heure de décharge. Au lycée, une heure de 1<sup>ère</sup> chaire est attribuée aux enseignants qui interviennent 6 heures ou plus dans des classes de Première et/ou de Terminale (le calcul ne prend en compte les classes parallèles qu'une fois). Toutes les autres heures supplémentaires dites effectives (HSE) plus mal rémunérées, ne peuvent être attribuées qu'avec l'accord des enseignants concernés.

### La validation et l'attribution

A l'heure actuelle bien que la validation de votre année de stage soit automatique, elle nécessite la validation de votre académie. Concernant la titularisation, vous devez être titulaire d'une qualification académique compétente, avoir obtenu le statut de titulaire par décret d'inspection et après avoir été nommé par décret. Le SNES veillera à défendre vos intérêts et à vous accompagner dans ce processus afin d'assurer votre avenir professionnel.

# Éducation scolaire

## 3<sup>ème</sup> trimestre

Tâches pédagogiques	Démarches administratives
Bulletins	Validation de l'année de stage
Conseil de classe	Conseil d'enseignement
Livrets scolaires pour les élèves de 2 <sup>nde</sup> (français) 1 <sup>ère</sup> (toutes disciplines) idem pour les élèves de Terminale	Convocation examens

### ce que vous pouvez refuser :

les conseils de classe (l'ISOE, indemnité de suivi liée au nombre de conseils de classes pédagogiques)

## Droits

### Notation administrative

Si votre note vous semble décevante, ne signez pas immédiatement l'avis de notation, commencez par rencontrer le chef d'établissement et par lui demander des éclaircissements. N'hésitez pas à solliciter l'aide du responsable SNES qui vous accompagnera dans vos démarches.

### La titularisation.

Les informations nous ont été communiquées sur la période de stage. En fin de stage, les stagiaires seront titularisés par l'autorité académique en fonction de leur manière de servir, sur proposition des corps enseignants et sur avis des chefs d'établissement. Nous défendons les stagiaires en cas de litige au sein d'un établissement en vue de la plus grande équité possible dans leur titularisation.

## Pour contacter le SNES

**La section académique (S3)**

**SNES Bretagne :**  
24 rue Marc Sangnier -  
35200 RENNES  
Tél : 02.99.84.37.00  
Fax : 02.99.36.93.64  
Mail : [s3ren@sn.es.edu](mailto:s3ren@sn.es.edu)  
Site Internet : [www.rennes.sn.es.edu](http://www.rennes.sn.es.edu)

**SNES 22 :**  
Contact : Brigitte Jacob  
18 rue de Brest - 22000 Saint Briec  
Tél : 02.96.33.75.47 - Port. : 06.70.92.10.19  
Fax : 02.96.33.75.47  
Mail : [sn.es22@wanadoo.fr](mailto:sn.es22@wanadoo.fr)

**SNES 29 - BREST :**  
Contact : Armelle Pucel  
Maison du Peuple - 2, Place Edouard Mazé -  
29283 BREST Cedex  
Tél : 02.98.43.33.51 - Port. : 06.07.34.19.33  
Fax : 02.98.43.19.95  
Mail : [sn.es.fsu.29@wanadoo.fr](mailto:sn.es.fsu.29@wanadoo.fr)

**SNES 29 - QUIMPER :**  
Contact : Jean-Marc Clery  
113, Route Pont L'Abbé - 29000 QUIMPER  
Tél : 02.98.55.77.72 - Port. : 06.07.34.19.33  
Fax : 02.98.55.55.14  
Mail : [sn.es.finistere@wanadoo.fr](mailto:sn.es.finistere@wanadoo.fr)

**SNES 35 :**  
Contact : Michel Payen  
14 rue Papu - 35000 RENNES  
Tél : 02.99.63.62.32  
Mail : [sn.es.35@wanadoo.fr](mailto:sn.es.35@wanadoo.fr)

**SNES 56 - LORIENT :**  
Contact : Philippe Léaustic  
Cité Allende - Porte D 2<sup>ème</sup> étage  
12, rue Colbert - 56100 LORIENT  
Tél : 02.97.64.42.97 - Fax : 02.97.64.71.81  
Mail : [sn.es.morbihan@neuf.fr](mailto:sn.es.morbihan@neuf.fr)

**SNES 56 - VANNES :**  
Contact : Bruno Demy  
39 ter rue Albert 1<sup>er</sup> - 56000 VANNES  
Tél : 02.90.99.24.30  
Mail : [sn.es.gwened@neuf.fr](mailto:sn.es.gwened@neuf.fr)

Les sections départementales (S2)

## Pour bien démarrer : quelques conseils ...

### Le jour de la prérentrée

✓ Le premier contact avec les collègues et vraisemblablement avec votre établissement d'affectation. **Le matin, réunion plénière** menée par le chef d'établissement, présentation des nouveaux (oui, oui, il faudra se lever et saluer la salle). A l'issue de cette réunion, l'administration vous remet **vos emplois du temps**. En cas d'aberration (heure isolée, trous trop nombreux), demandez la recherche de solutions à partir de l'emploi du temps des élèves et des collègues. Faites-vous accompagner par le représentant du SNES dans l'établissement. Huit à quinze jours sont souvent nécessaires avant que l'emploi du temps prenne sa forme définitive. Il ne devra pas contenir de cours le jeudi, jour consacré à la formation (une semaine sur deux).

✓ **L'après-midi, conseil d'enseignement** (réunion des professeurs d'une même discipline). Nouez des liens avec votre conseiller pédagogique, le coordonnateur de la discipline et plus largement avec les collègues avec lesquels le contact passe bien, ils seront des guides précieux pour toutes les questions que vous vous posez. Visitez avec eux les salles que vous occuperez avec les élèves et toutes les salles qui contiennent du matériel nécessaire à votre enseignement. Récupérez les clefs pour y accéder : à la loge ou à l'intendance.

Profitez-en pour récupérer à l'intendance d'autres choses utiles comme la carte de cantine et éventuellement le badge pour le parking.

✓ Prenez connaissance aussi des **manuels utilisés** : empruntez-en à vos collègues qui auraient éventuelle-

Se présenter.

**Connaître au plus vite les élèves** : dans certains établissements, les élèves remplissent une fiche avec le professeur principal qui la donne ensuite à chaque élève de l'équipe. Certains collègues préfèrent demander leur propre fiche. Parfois des trombinoscopes sont fournis. Le plus simple pour gagner du temps, est peut-être, de faire un plan de classe et de demander aux élèves de conserver les mêmes places jusqu'à ce que vous les ayez repérés. Autre solution : vous pouvez préparer des cavaliers. Vérifiez que les élèves et vous-même avez bien le même emploi du temps avec les mêmes salles ! Vérifiez aussi manuel et matériel. Fixez quelques repères quant aux rythmes des devoirs, les types d'évaluation, les objectifs. Éventuellement expli-

ment des doubles ou au CDI. Vous pouvez aussi commander des spécimens aux maisons d'éditions à condition de joindre une attestation de l'établissement prouvant qu'il s'agit bien des manuels utilisés par vos classes. Certaines maisons d'édition mettent aussi sur Internet des extraits de manuels et de guides du professeur.

✓ Il faut également vous renseigner pour voir comment fonctionne le **système de reprographie**. Faut-il se procurer un code pour faire soi-même ses photocopies ? Y a-t-il un agent chargé d'effectuer cette tâche auquel cas, il faut lui transmettre son original quelques temps avant de pouvoir en disposer avec une classe. Demander aussi vos codes réseaux (pour accéder au réseau informatique).

✓ Vous devez aussi prendre connaissance du **règlement intérieur** (en principe, il est remis aux enseignants ce jour de prérentrée, au moins aux nouveaux) : il contient les règles et les sanctions communes.

✓ Rendez-vous également à la **vie scolaire** pour rencontrer le ou les CPE (Conseiller Principal d'Education). Il vous renseignera sur le contrôle des absences dans l'établissement. Le travail en commun avec lui peut constituer une aide précieuse : échange d'informations, analyse des difficultés de certains élèves.

✓ Vous devez impérativement signer votre **procès-verbal d'installation** pour ouvrir le droit au paiement du salaire. La signature doit être datée du 1<sup>er</sup> septembre. En attendant que toutes les formalités soient remplies et que l'informatisation des données de base du salaire soit réalisée, les stagiaires ont droit à une avance sur salaire, pour septembre, le salaire étant régularisé fin octobre.

### Le premier jour de cours

que certaines règles spécifiques à la discipline. Posez des repères clairs et non négociables peut aider à instaurer une ambiance sereine de travail : par exemple sur le matériel exigé en classe, la prise de parole, le travail à la maison, la présentation des copies, la « triche » aux devoirs, le comportement en classe. On n'est pas obligé d'avoir fixé une sanction précise pour chaque « faute » de l'élève, tout d'abord parce que vous oublierez des situations dans votre liste et ensuite parce qu'il ne faut pas vous désavouer (toute règle énoncée doit être appliquée) mais peut-être connaître sa propre échelle de sanctions. **Il faut faire connaître ses règles aux élèves** et donc y avoir réfléchi avant d'entrer en classe et trouver la posture qui vous correspond. Dans 90 % des cas, il suffit de ne pas forcer le trait (dans un sens ou dans l'autre) pour que cela fonctionne.

### Dès les premiers jours

**Remplir le cahier de texte** de chaque classe. C'est une obligation de service. La progression pédagogique doit y

figurer ainsi que le travail donné aux élèves. Le cahier de texte électronique est de plus en plus utilisé..

Nous ne vous donnons ici que les informations les plus utiles en ce début d'année.

Pour compléter, consultez Le guide du jeune prof et le mémo Stagiaires sur le site du SNES : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## Pour vous former et vous informer : les stages académiques du SNES



La réflexion sur les contenus et les pratiques fait partie du quotidien de l'enseignant. Comment mettre les élèves au travail ? Qu'est-il important qu'ils apprennent ? Que l'on soit en début de carrière ou déjà plus expérimenté, les questions sont toujours nombreuses.

C'est pourquoi le SNES organise des stages thématiques ouverts à tous. Il ne s'agit pas de se substituer aux formations proposées par l'Éducation nationale mais d'offrir un regard complémentaire, un espace de débat où la parole est libre car en dehors de toute perspective hiérarchique.

Les stages du SNES permettent non seulement d'informer les collègues, sur les évolutions du système éducatif, d'échanger sur la mise en œuvre des réformes, mais aussi de réfléchir collectivement sur la pédagogie et la didactique de nos disciplines. Les intervenants sont généralement soit des militants, soit des chercheurs.

**La participation aux stages syndicaux est un droit, chaque fonctionnaire a le droit à 12 journées de stages par an. Les stages organisés par l'Observatoire académique du SNES sont ouverts à tous. Il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence (modèle type sur [www.rennes.snes.edu](http://www.rennes.snes.edu)) au moins un mois avant la date prévue pour le stage.**

Pour l'année 2010-2011, nous avons choisi de mettre en place, en plus de la programmation habituelle proposée à tous les collègues, des stages concernant plus spécifiquement l'entrée dans le métier. Ces stages vous sont réservés, ils sont destinés à compléter la formation proposée par l'IUFM et à vous permettre de vous rencontrer et d'échanger. Deux types de stages sont prévus, des stages généraux et des stages disciplinaires dont le calendrier précis vous sera adressé à la rentrée.

### Programme de stages à destination des stagiaires :

#### - Stages généraux

##### Les enseignants face au public adolescent aujourd'hui

Il s'agit de mieux comprendre qui sont les adolescents qui sont dans nos classes pour surmonter les éventuelles difficultés que nous pouvons avoir dans le rapport à l'autorité et dans la mise au travail.

Ce stage, prévu fin octobre, sera animé par Alain Lazartiques, pédopsychiatre au CHU de Brest



Stage avec Alain Lazartiques - Mars 2010

##### Histoire du système éducatif

L'enseignement a considérablement évolué tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, car le Baccalauréat, jadis réservé à un petit nombre, est aujourd'hui attribué à 65 % d'une classe d'âge. Porter un regard sur le passé, au delà d'un discours nostalgique et réactionnaire, permet d'analyser les transformations du système éducatif, de comprendre l'école d'aujourd'hui, et de mesurer les progrès restant à accomplir.

Ce stage, prévu en décembre, sera animé par Denis Paget, ancien responsable national du SNES, et auteur de *Petite histoire des collèges et des lycées*, et de *Collège commun, collège humain*, publiés en 2008 et 2010 aux éditions du Temps.

#### - Stages disciplinaires

Ces stages, animés par des militants du SNES, se veulent avant tout pratiques et utiles. Il s'agit d'approfondir les connaissances disciplinaires, de réfléchir à la didactique, de mutualiser les pratiques, de concevoir des séquences mais aussi prendre de la distance par rapport aux prescriptions institutionnelles.

3 stages sont prévus : en Mathématiques, en Français et en Langue Vivantes au mois de janvier.



## Pour un syndicalisme qui défend l'École

Le SNES défend une vision démocratique de l'école garantissant à tous un égal accès au savoir. Organisation syndicale majoritaire du second degré, il défend également les personnels et les accompagne dans les différentes étapes de leur carrière. Enfin, il a un rôle majeur à jouer pour entretenir et enrichir la mémoire collective de la profession. Transmettre une histoire, une expérience collective, une conception de nos métiers.

Aujourd'hui, le gouvernement cherche à transformer en profondeur le système éducatif. Il ne s'agit plus de favoriser l'accès de tous au plus haut niveau de qualification, mais d'organiser une forme de tri social menant 50% des élèves vers un diplôme du supérieur et 50% vers un emploi de service peu qualifié. Le socle commun, la suppression de la carte scolaire et l'autonomie croissante des établissements visent à

mettre en place un véritable « marché de l'éducation » qui s'accompagne d'un désinvestissement progressif de l'État dans sa mission de service public d'éducation et d'un transfert vers les familles du coût de l'éducation. Dans cette vision libérale, l'enseignant n'est plus un concepteur mais un exécutant. Le socle et l'évaluation par compétences s'inscrivent dans cette transformation de nos métiers et de nos pratiques pédagogiques. Le gouvernement met beaucoup d'espoir dans le renouvellement générationnel pour imposer cette nouvelle conception. En cantonnant la formation des jeunes enseignants au terrain et à quelques stages axés sur l'appropriation et la mise en œuvre des réformes, il espère sans doute atteindre son but. C'est compter sur des stagiaires dociles et des tuteurs très complaisants à l'égard des réformes !

### Les membres du secrétariat académique



Michelle Carmès



Matthieu Mahéo

Gwénaél Le Paih



Frédérique Lalys



Thérèse Jamet-Madec



Brigitte Brun



Vincent Plé

**Les militants et élus du SNES, parfois partiellement déchargés, ont toujours des classes en charge et une activité dans les établissements.**

## Pour vous repérer : le SNES pratique

**S1** La structure de proximité des syndiqués dans l'établissement s'appelle, dans notre jargon, le S1 : les membres du S1 pourront vous aider à répondre aux questions que vous vous posez au quotidien, dans l'exercice du métier ou dans vos relations avec le chef d'établissement. C'est à leur côté, que vous pourrez vous investir, d'une manière ou d'une autre dans la vie syndicale de votre collègue ou lycée. Nous joignons d'ailleurs à cette publication les noms des responsables de S1 des établissements de l'académie accueillant des stagiaires.

**S3** Le S3 est la section académique du SNES, chargée des opérations de gestion des personnels et dont l'intervention est de plus en plus générale du fait du renforcement des compétences des Recteurs et des Conseils régionaux. Elle publie régulièrement une revue le SNES Bretagne et anime un site qui contient de nombreuses informations relatives à nos métiers et à nos carrières, en particulier dans notre région. Elle organise des stages sur les pratiques et contenus à destination des collègues et elle en organisera cette année spécifiquement pour les stagiaires (voir p. 7). C'est à elle que vous pourrez vous adresser fin août pour votre affectation en établissement.

**S2** Le niveau départemental du syndicat est le S2, interlocuteur de l'inspection académique et du conseil général, chargé aussi des relations avec les autres syndicats. Vous rencontrerez des collègues responsables du S2 de votre département lorsque vous irez en formation un jeudi sur 2 sur le site IUFM : n'hésitez pas à leur poser les questions qui vous préoccupent.

**S4** Enfin, le niveau national chargé de la mise en œuvre de l'orientation générale du syndicat et des relations avec le ministère : le S4. Il publie une revue L'Université Syndicaliste et anime un site avec une rubrique consacrée à l'entrée dans le métier (<http://www.snes.edu>, rubrique « penser et exercer son métier » puis « débiter »). C'est à ce niveau que vous pourrez vous adresser dans la première phase des affectations stagiaires (de même lorsque vous postulerez l'an prochain au mouvement des titulaires).